

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU  
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020**

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt, le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chalain-le-Comtal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Alféo GUIOTTO, Maire.

Etaient présents :

Alféo GUIOTTO, Marc MOLETTE, Sandrine CHAPUIS, Brigitte DESJOYAUX, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Gilles DUMAS, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON, Anne-Sophie DEFABIANIS-MILLET, Vincent GENEVRIER

ONZE CONSEILLERS (sur quinze en exercice et régulièrement convoqués) étant présents, le Conseil a pu légalement se réunir et délibérer.

Procuration(s) : /

Etaient excusé(s) : Sandrine CHERBUT, Hubert VAILLANT et Nathalie VIEL BENIERE

Etaient absent(s) : Séverine MONTAGNE

Madame Sandrine CHAPUIS a été nommée secrétaire de séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire a tenu à remercier les adjoints, conseillers et bénévoles pour :

- la « corvée » de remise en état des chemins communaux par les agriculteurs, conduite par Sébastien FRECON,
- la présence de Marc MOLETTE et de deux bénévoles pour le passage de la course cycliste « critérium du Dauphiné »,
- la bonne organisation du Tour de France sur la commune, par Sandrine CHAPUIS.

Un pot est prévu ce vendredi 18 septembre à 19 heures à la salle des fêtes pour remercier toutes les personnes qui ont apporté leur aide.

**LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

Le logement communal situé 207 route du Forez, au-dessus de l'école, est vacant depuis le 9 juillet 2020. Le loyer mensuel est fixé à 420 € charges non comprises pour une surface de 59,70 m<sup>2</sup>. Pour les derniers locataires, les charges s'élevaient de 147 €/mois (chauffage, eau et taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Le loyer est correct mais les charges sont élevées.

Vérifier si les diagnostics sont encore valables.

Avant de relouer ce logement, le Conseil Municipal a décidé de faire des petits travaux de rafraîchissement et de l'équiper au minimum. Ensuite, le bien pourra être remis en location.

**ETUDE DE DEVIS**

**1) Programme 2021 : réfection du chemin de Matrat**

La partie à remettre en état se situe entre la rue du Stade et la route du Forez, sur une longueur de 1 700 ml.

Loire Forez a estimé ces travaux à 102 150 € ttc pris sur l'enveloppe communautaire. Le montant disponible pour l'année 2021 est d'environ 66 000 €.

L'estimation paraît élevée mais le prix au m<sup>2</sup> n'est pas négociable, Loire Forez ayant passé des marchés avec des entreprises. Une discussion est engagée, il serait bien de voir avec Loire Forez l'évaluation du travail, Monsieur le Maire s'en charge.

## **2) Restauration de la chapelle du cimetière :**

Les derniers travaux réalisés par l'entreprise MOULIN CHARTIER concernent la pose de tomettes en terre cuite et le badigeon de la chapelle. S'agissant d'un bâtiment communal, la commune va régler la totalité de la facture d'un montant de 9 066,41 € ttc. En contrepartie, l'association Notre Dame des Anges versera un don de 7 560 € qui sera encaissé à l'article 1328-21 du budget communal. La commune récupèrera la TVA dans deux ans.

## **3) Réfection de la croix accidentée :**

La croix située à l'angle des route du Forez et rue des Charbonnières a été endommagée suite à un accident de la route survenu le 26 juin 2020. Un procès-verbal a été dressé par la Gendarmerie.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de la SMACL qui nous réclame un devis estimatif des dommages. Pour ce faire, les entreprises suivantes ont été consultées :

- GRANGE 2T : 1 380 € ttc
- SAS GOURGAUD : 2 880 € ttc

Le devis GOURGAUD est beaucoup plus cher mais la finition paraît meilleure, l'habillage en pierre fait la différence.

Monsieur le Maire demandera à l'entreprise GRANGE 2T d'établir un nouveau devis à finition égale.

## **4) Entretien de la pompe à chaleur de la salle des fêtes et de la chaudière de l'école :**

Actuellement, c'est l'entreprise MURAT d'Andrézieux qui se charge de l'entretien de ces deux installations moyennant un coût annuel de 610 € ht. Le contrat d'entretien est conclu du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre de chaque année.

C'est très compliqué de les joindre par téléphone, de les faire intervenir et la société ne complète jamais les registres de sécurité.

Un devis a été demandé à la société JOUBERT de FEURS pour l'entretien annuel :

- pompe à chaleur : 550 € ht
- chaudière fuel : 330 € ht

Un autre devis sera demandé à la société PIERROT PLOMBERIE de CHALAIN, pour comparaison. L'entretien sera confié à l'entreprise présentant la meilleure prestation.

## **5) Convention de prestation de services avec la commune de MAGNEUX-HAUTE-RIVE :**

En septembre 2019, la commune de Magneux-Haute-Rive a dû installer sur son terrain de football un boîtier connecté qui permet aux secours hélicoptérés d'atterrir en toute sécurité de nuit, afin de garantir auprès des habitants la rapidité d'intervention.

La commune de Magneux-Haute-Rive a été choisie géographiquement afin de couvrir le périmètre d'intervention des communes de Chalain-le-Comtal, Mornand-en-Forez et Chambéon.

La commune de Magneux-Haute-Rive nous sollicite pour participer financièrement au coût d'installation et de maintenance de cet équipement sur notre territoire. Cette installation a un coût de 1 375 € ht (soit 2 750 € ht diminué du fonds de concours perçu de Loire Forez agglomération de 1 375 €), et 250 € ht de droit annuel d'utilisation, ainsi qu'un coût d'entretien, afin de maintenir cette installation en bon état de marche à tout moment. La répartition se fera à parts égales entre les 4 communes (1/4 chacune), soit 406,25 € ht par commune la première année et ensuite 62 € d'entretien par an.

Considérant qu'il convient de mutualiser ces charges entre les 4 communes concernées, le Conseil Municipal a approuvé la convention de prestation de services à signer avec la commune de Magneux-Haute-Rive.

Notre commune avait été sollicitée fin 2017 pour l'installation d'un coffret connecté pour service d'urgence mais sans fonds de concours. Cette demande n'avait donc pas reçu une suite favorable.

### 5) Renouvellement de l'adhésion à la compétence SAGE du SIEL-TE :

L'adhésion à la compétence SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique) arrive à échéance le 31/12/2020. Il est proposé de renouveler cette adhésion.

Le SIEL-TE assiste la collectivité dans la gestion énergétique de son patrimoine. Les modalités d'intervention se composent de deux parties :

- une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics
- une aide à la mise en œuvre de solutions techniques.

L'adhésion à ce service est prise pour une période de 6 ans minimum moyennant une contribution annuelle de 558 € correspondant à la tranche 700-800 habitants.

Dans le cadre de sa compétence optionnelle « SAGE », le SIEL-TE propose les modules suivants :

- Télégestion
- Bâtiments neufs et réhabilitations
- Projets énergie renouvelable et réseaux de chaleur

Ces derniers ne sont facturés qu'après délibération de la collectivité pour chaque nouveau projet.

Après délibération, le Conseil Municipal a renouvelé l'adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Energétique mis en place par le SIEL-TE et a choisi les trois modules cités ci-dessus.

### AFFAIRES SCOLAIRES

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Effectif : 89 élèves dont 23 de Grézieux

Les deux agents en contrat PEC ont fait le nettoyage des locaux la semaine précédant la rentrée.

Les enseignantes ont mis en place des parcours pour le Covid-19.

Nous attendrons le premier conseil d'école pour faire le point sur l'école.

Début septembre, Madame Nathalie COMBE, contrat PEC à la cantine, a été en arrêt maladie.

Mr MOLETTE et Mme ALLIBERT ont assuré son remplacement à la cantine et ont pu se rendre compte de certaines difficultés notamment avec le conditionnement de certaines denrées en raison du Covid-19.

Les enfants sont servis à table et non plus en self le temps du Covid, ce qui est plus pratique.

Compte tenu de la charge de travail, le planning de Mme COMBE a été modifié, elle commencera à 10 h 15 au lieu de 10 h 45, soit 2 heures de plus par semaine scolaire.

Le temps de travail de Mme Solenna MARNAT, contrat PEC, qui est en classe le matin, puis à la cantine pour la surveillance et le nettoyage, et à l'école de Grézieux en fin de journée pour le ménage, a également été modifié. Elle revient les lundi et jeudi de 17 h 45 à 19 h 30 pour le ménage de l'école de Chalain, soit 3 h 30 de plus par semaine scolaire.

Nous avons quelques problèmes de disciplines avec certains enfants.

Solution Portail Familles :

Le Portail Famille est un logiciel pour les cantines et garderies qui intègre le paiement en ligne PayFIP à la réservation ou à la facturation. Ce logiciel doit être conforme aux attentes de la Trésorerie. La commune de Pralong utilise le logiciel 3D Ouest qui a été acheté par son Sou des écoles afin de bénéficier d'une subvention de 50 %. Une délégation se rendra un mercredi matin à la mairie de Pralong pour assister à une démonstration.

### DESIGNATION DU DELEGUE DE LA CLECT

Monsieur MOLETTE explique que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a vu le jour lorsqu'il y a eu la suppression de la Taxe Professionnelle et la naissance des agglomérations. Elle a pour mission principale d'établir un rapport portant évaluation des charges financières transférées à l'EPCI ou aux communes membres de l'EPCI dans le cadre des compétences qui leur sont dévolues. Cette commission est très technique mais intéressante et doit être obligatoirement composée de conseillers municipaux des communes membres.

La commune devant désigner un représentant au sein de cette commission, Monsieur MOLETTE a proposé sa candidature.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Marc MOLETTE comme membre de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

### **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE LOIRE FOREZ**

Ce rapport annuel règlementaire retrace l'action et la situation financière de Loire Forez agglomération. Monsieur MOLETTE a fait une présentation rapide de ce rapport 2019 à l'assemblée :

Territoire structuré autour de deux centralités et de centres-bourgs, Loire Forez intervient au quotidien dans plusieurs domaines de compétences. En 2019, les communes et LFA ont signé un pacte de solidarité qui reprend toutes les compétences. Des services avec participations financières sont proposés aux communes : secrétariat de mairie, accompagnement adressage, droit du sol.

Des partenariats existent pour les groupements de commande.

Le but est que toutes les communes du territoire aient la même gestion et à terme la même fiscalité.

Madame DESJOYAUX souligne qu'il serait intéressant de se situer par rapport à d'autres communautés d'agglomération (dépenses de personnel...).

Le budget Fonctionnement : 55 M€

Le budget Investissement : 22 M€, en baisse, le déploiement de la fibre grevait le budget.

Les budgets annexes concernent les transports urbains, l'assainissement, l'eau potable, le réseau de chaleur, les zones d'activités, les déchets ménagers... .

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021**

Il aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

Monsieur le Maire a assisté à une réunion en Préfecture le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour la présentation du recensement aux élus des communes de moins de 10 000 habitants.

La commune étant découpée en deux districts, il est nécessaire d'avoir deux agents recenseurs.

Monsieur Roger CROZIER et Madame Nicole FRECON ayant une bonne connaissance de la commune et étant disponibles, ont été recrutés. Ils devront suivre deux demi-journées de formation et effectuer une tournée de reconnaissance avant d'entamer la collecte.

### **PREPARATION DU BULLETIN MUNICIPAL 2021**

La commission communication se réunira le jeudi 24 septembre à 19 heures pour lancer la préparation du bulletin 2021.

Site internet : il demandera un certain investissement pour l'alimenter régulièrement.

Il avait été évoqué avec Loire Forez la possibilité de création d'une "constellation de site", permettant à chaque commune membre de créer son propre site internet, avec une interface commune. Notre commune avait montré un intérêt pour la création de cet outil. Cependant, en ce début de mandat, le choix est de ne pas créer cette "constellation de sites". En effet, le prix de ce service commun est actuellement trop élevé les premières années.

L'AMF propose un site.

### **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES**

#### **1) Balade sentier du Castor du 14 septembre (Sandrine CHAPUIS) :**

Étaient présents les représentants des sentiers pédestres, l'Office de tourisme de Montrond et Monsieur LUCAS de Chalain.

Le groupe a longé les bords de Loire de Montrond jusqu'aux Vorzes sur la commune de Magneux-Haute-Rive. Il en est ressorti un manque de balisage, un travail important de nettoyage et d'égagement à réaliser pour que le sentier soit plus agréable. La marche s'est terminée à 11 h 30.

## 2) Commission SMIF de ce jour (Sébastien FRECON) :

Le canal du Forez est géré par le Département.

Le SMIF (Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en valeur du Forez) est présidé par Monsieur Alain LAURENDON et le Comité est composé de 6 représentants du Département, 5 représentants des communes dont Monsieur Sébastien FRECON, 6 représentants des ASA et d'un représentant de la Chambre d'Agriculture de la Loire.

35 communes de la plaine du Forez sont concernées par le passage du canal du Forez.

Le SMIF vend de plus en plus d'eau potable.

Monsieur Marc MOLETTE a souhaité aborder quelques points :

- Réunion territoriale du 17 septembre à 19 heures dont le thème concerne la compétence voirie : il serait intéressant d'y participer.

- Les formations : certaines sont en visioconférence. Pour la formation « initiation aux finances locales », il faut s'inscrire rapidement auprès du secrétariat de mairie.

- La conférence intercommunale du RPI se réunira prochainement pour approuver le budget de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2020.

- Prévoir une commission finances : la nouvelle Trésorière va rencontrer les communes de sa circonscription. Mme DESJOYAUX donnera un état des investissements projetés pour les bâtiments communaux. La commission « bâtiments » se réunira le lundi 28 septembre à 19 heures.

### LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Ces commissions permettent aux conseillers communautaires et municipaux de prendre part à l'élaboration des politiques publiques communautaires. Sept commissions se répartissent les compétences communautaires :

Commission	Sous-thématique	Représentant
Aménagement	Planification / urbanisme	DESJOYAUX Brigitte
	Aménagement des centres bourgs et villes / habitat	
	Mobilités	
Développement	Economie/commerce/ artisanat/ emploi/ formation	MOLETTE Marc
	Tourisme	
Moyens généraux et coopérations	ressources humaines / finances / politiques contractuelles/coopérations et mutualisations	MOLETTE Marc
	patrimoine/foncier	
	transmission numérique	
Environnement	Déchets	DESJOYAUX Brigitte
	Milieux aquatiques et prévention des inondations (rivières)/lutte contre les pollutions/biodiversité/transition énergétique/économie circulaire	
	Agriculture/économie de montagne/filières/circuits courts	
Voirie	Voirie, éclairage public	DESJOYAUX Brigitte

<b>Services à la population et citoyenneté</b>	Cohésion sociale	<b>CHAPUIS Sandrine</b>
	Culture	
	Equipements sportifs	
<b>Cycle de l'eau</b>	Eau potable	<b>GUIOTTO Alféo</b>
	Assainissement/ eaux pluviales	

## QUESTIONS DIVERSES

### **Occupation illégale du domaine public :**

Des courriers ont été envoyés à quelques administrés pour leur rappeler qu'ils occupent illégalement l'espace communal (plantations de végétaux ou construction d'un garage sur la partie communale) et que si un jour le besoin s'en faisait sentir, la commune récupérerait cet espace.

### **Stationnement gênant :**

Un courrier a été adressé à certaines personnes pour leur rappeler que le stationnement de leur véhicule n'est pas autorisé sur le trottoir. Celui-ci doit rester libre pour la circulation des piétons en toute sécurité.

### **Grange de Fontannes :**

Une rencontre avec les représentants du Département est prévue ce vendredi 18 septembre à 9 heures à la Mairie.

## **DELIBERATIONS RATTACHEES A LA SEANCE :**

### **ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG42**

Le contrat d'assurance de la SMACL pour les risques statutaires du personnel communal expire le 31 décembre 2020. Le Centre de gestion de la Loire offre aux communes l'opportunité d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2021-2023 avec des garanties identiques et des taux intéressants. Il propose à l'assemblée d'y adhérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter la proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de gestion de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour une durée de 3 ans aux conditions suivantes :

Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL

Risques garantis : **Décès + Accident du travail + Maladie ordinaire + Longue maladie/Maladie de longue durée + Maternité**

Conditions : **taux 5,89 % avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire**

Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et contractuels de droit public

Risques garantis : **Accident de service et maladie imputable au service ; maladie grave ; maternité, adoption, paternité ; maladie ordinaire**

Conditions : **taux 1,00 % avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire**

- d'accepter la proposition d'assistance du Centre de gestion de la Loire durant la mise en œuvre et l'exécution du contrat de manière forfaitaire, selon la formule de calcul proposée en participant aux frais de gestion ainsi créés (conformément à la délibération du CDG42 2019-03-20/10 du 20 mars 2019).
  - d'autoriser le Maire à signer les certificats d'adhésion en résultant.
- Les dépenses seront imputées à l'article 6455 du budget communal.

**CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE POUR LE  
TRAITEMENT DES DOSSIERS DE DEMANDE D'ALLOCATIONS DE CHOMAGE**

Madame Marie Pierre THOMAS, agent communal titulaire, en poste du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 19 octobre 2018, a donné sa démission qui a pris effet au 20 octobre 2018. Cet ancien agent a fait une demande d'allocation au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi qui n'a pas pu recevoir une suite favorable car elle ne relève pas de la compétence de Pôle emploi. En effet, Madame THOMAS a travaillé pour une durée plus longue chez un employeur relevant du secteur public que chez un ou plusieurs employeurs relevant du secteur privé. Aussi, c'est à notre commune que revient la charge d'indemniser cet agent.

Le Centre de gestion de la Loire peut assurer pour le compte de la commune le traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage, par conventionnement avec le Centre de Gestion de la Charente Maritime qui effectue le calcul des allocations chômage.

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossier complexe, et après avoir pris connaissance du contenu de la convention et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le Maire à signer la convention pour le traitement des dossiers de demande d'allocations de chômage, ainsi que tous les documents afférents à cette convention.

La prochaine réunion du Conseil Municipal a été fixée au mardi 3 novembre 2020 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 25.

A CHALAIN-LE-COMTAL, le 16 septembre 2020

Le Maire,

Alféo GUIOTTO  




